



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 24 février 2016

Régulièrement convoqué pour ce mercredi 24 février 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Patricia DELIGNE - Gaëtane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY - Julie DALONGEVIELLE - Valérie CASIER,
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE- Paul MERCIER - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Alain BOURDREL - Daniel HERMANT.

Absents excusés: Mme Colette NOURRY (procuration à Mme Patricia DELIGNE) ; M. Henri MACE (procuration à M. Jean-Marie ZIEBA)

15 votants

Il est 20 h 02. M. le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ce soir, salue les habitants présents dans la salle et énumère les pouvoirs donnés.

Il explique avant toutes choses, que *« les points 5 et 6 notés à l'ordre du jour sont reportés au prochain Conseil car le Centre de Gestion et la Trésorerie ne nous ont pas encore donné leur position ni les marches à suivre sur ces deux points. »*

« Ensuite, vous avez sans doute été surpris de la date du mercredi pour un Conseil Municipal à la place habituelle d'un lundi ou d'un vendredi ; mais concernant le point 10 nous avons un impératif-temps. Ce point doit être délibéré avant le 29 février 2016 si nous voulons que tout soit pris en compte par l'Education Nationale pour la rentrée des classes de septembre 2016. »

Puis, il avance que *« le point 13 est à noter, plus précisément, comme suit : Remplacement de luminaires avec la pose de trois nouveaux points lumineux...Nous aurons l'occasion d'en reparler après. »*

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire excuse Madame LEBORGNE qui ne peut être présente ce soir car elle avait un impératif ; cependant, comme la désignation d'un élu comme Secrétaire de séance reste de mise, il appelle à candidature.

Il demande ensuite le nom de la personne qui souhaite être Secrétaire de séance.

Jean-Marie ZIEBA se porte candidat mais précise « *qu'il bien entendu que c'est toujours Mme LEBORGNE qui rédige le Procès-Verbal* ».

Accepté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion du 12 octobre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à effectuer.

Alain BOURDREL intervient sur la Délibération 2015-066 : « *j'avais demandé si la Commune était propriétaire du terrain de la décharge ? Et ce n'est pas repris* ».

Demande acceptée.

Francis DALONGEVILLE demande différentes modifications de forme qui sont toutes acceptées. Puis il rappelle la dernière formule qui apparaît à la fin du PV « *...Messieurs DALONGEVILLE et BOURDREL ne rappelant pas leurs questions, Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.* » ; « *selon moi toutes les questions diverses ont été traitées, donc cette formule doit être supprimée.* »

« *En effet, j'ai parlé de l'assainissement et j'ai répondu à une demande de Monsieur BOURDREL quant à l'urne collée sur un caveau dans notre cimetière* ».

« *D'ailleurs je rappelle que j'ai fait un courrier à un membre de la famille en lui proposant trois solutions : la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, la mise de l'urne dans le caveau ou prendre une concession au columbarium.* »

Jean-Marie ZIEBA précise « *qu'en effet, il existe même quatre solutions, et ceci fait suite à un Décret de 2011 repris au Code Général des Collectivités Territoriales sous le numéro R. 2213-39 et qui stipule bien qu'au-delà de la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, il y a la mise en caveau, la concession au columbarium ou le scellement sur le caveau mais avec une obligation qui est celle de l'autorisation préalable du Maire* ».

Francis DALONGEVILLE confirme cette dernière précision, ayant reçu une réponse de la Préfecture le 09 février sur ce point et rappelle que c'est à ce niveau qu'il y a un manque d'où son intervention écrite.

Alain BOURDREL précise « *dans les questions diverses j'avais parlé de la Rue du Moulin et qu'en fait on s'aperçoit que vous n'en avez fait que la moitié. Nous avons parlé du prix, des subventions, et pour moi, la Rue du Moulin c'était la Rue du Moulin complète* ».

Messieurs DALONGEVILLE et MERCIER lui répondent « lors de la présentation des dossiers travaux de voirie au Conseil, il a toujours été précisé : Rue du Moulin partie haute pour une réfection totale et Rue du Moulin partie basse pour une réfection partielle sur quelques mètres. »

Alain BOURDREL précise « ...Donc vous y avez englobé la Rue de Ficheux en même temps ».

Monsieur le Maire « répond par la négative pour la Rue de Ficheux qui n'entrait pas dans le processus d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA), la Rue du Moulin entière est une interprétation de votre part ».

Francis DALONGEVILLE confirme « Il y avait un MAPA pour la Rue du Moulin partie haute, alors que la partie basse de la même rue et la Rue de Ficheux sont des dossiers classiques. »

Monsieur BOURDREL rappelle que « le prix de la Rue de Ficheux pour 5.500€ n'est pas repris dans le PV, et il faut l'inscrire ».

Madame CASIER demande la signification du point 6 repris au PV ?

Monsieur DALONGEVILLE lui répond « qu'il s'agit du sujet dont nous venons de parler à savoir les questions diverses traitées ».

Débat s'engage sur ce qui a été fait ou pas (...brouhaha inaudible)

Paul MERCIER intervient : « Je vous indique que je ne vais pas approuver le PV pour contester le fait que le Conseil a accepté deux candidatures hors délais et les élire à la Commission Communale de l'Aménagement Foncier (CCAF) ».

Monsieur le Maire intervient. « Je ne pensais pas commencer par cela mais puisqu'il le faut, je me dois de vous rappeler les faits :

Conformément à un courrier de la Préfecture arrivé en juin 2015, nous devions organiser les élections des membres de la future CCAF.

Lorsqu'il a fallu lancer la publicité pour la collecte des noms des personnes pouvant être intéressées par la CCAF, l'encart dans un journal professionnel et l'affichage en Mairie précisaient effectivement une date butoir fixée au 16 octobre 2015.

Cette date devait en effet, tomber en même temps qu'un Conseil Municipal. Malheureusement pour des raisons d'organisation liées aux dossiers du contournement de la RD 60, et du Schéma Départementale de Cohérence Intercommunale (SDCI), notre Conseil Municipal n'a pu avoir lieu en octobre et il ne s'est réuni que le 07 décembre 2015.

Nous nous sommes donc rapprochés des Services du Conseil Départemental en la personne de Monsieur CANU qui nous a donné la marche à suivre.

Il nous a bien rappelé que la date butoir réelle était celle du Conseil Municipal, mais pour ne pas bloquer le déroulement urgent de cette CCAF, il fallait tenir compte des noms inscrits jusqu'au 16 octobre 2015 et accepter les noms à inscrire entre le 16 octobre et le 07 décembre 2015 (ces éléments devant impérativement être précisés dans la Délibération à

envoyer en Préfecture pour le 08 décembre au plus tard) et souvenez-vous j'ai même demandé s'il y avait des candidats dans la salle.

Nous avons respecté scrupuleusement les directives énoncées dans le Mel qu'il nous a fait parvenir..

La semaine dernière, je dois vous dire, que nous avons eu la visite de deux contrôleurs du Conseil Départemental suite à un courrier de réclamation établi par Monsieur Paul MERCIER contestant le déroulement des élections de la CCAF.

Ces deux personnes nous ont entendus, ils ont pris connaissance du PV qui vous a été soumis à approbation aujourd'hui, ainsi que de la Délibération 2015-062 ; ils sont repartis avec des copies de ces pièces mais nous ont confirmé que la procédure avait été respectée.

Aussi, avant de nous quitter, ils nous ont précisé, et ce que nous ne savions pas, la fonction de cette CCAF n'aura pas d'importance. Comme la démarche a été faite dans chaque Commune, lors de sa première réunion elle devra se déclarer incompétente et se transformera en une Commission Intercommunale qui prendra le relais. Nous devons donc réélire des représentants à cette future, si je puis dire, CIAF».

Paul MERCIER : « Nous en saurons plus dans quelques temps car j'ai écrit à Madame la Préfète et nous verrons, alors, si elle tient le même discours ».

Monsieur le Maire : « je rappelle que pour l'instant nous n'avons eu contact qu'avec les membres du Conseil Départemental ».

Paul MERCIER : « j'ai bien entendu la réponse du Conseil aujourd'hui, mais moi, je vous parle maintenant des Services de la Préfecture ; j'ai également demandé un rendez-vous auprès de Président du Conseil Départemental lequel n'a pas le temps de me recevoir en ce moment ; il m'a précisé qu'il ne statuera pas tant qu'il n'aura pas l'avis de Madame la Préfète. »

Le Procès-Verbal est soumis au vote.

Il est adopté à la majorité absolue par 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

3. Inscription des questions diverses :

Aucune demande

*Avant d'aborder la première Délibération, Jean-Marie ZIEBA demande la parole,
« Je souhaite préciser certains points suite à la diatribe de Mme CASIER à l'issue de la réception des salariés le 05 février 2016.*

Son interpellation plutôt vive à mon égard certes, ne m'a fait tomber en pâmoison mais mérite des réponses surtout qu'en m'interpelant aussi vivement, c'est toute l'équipe à laquelle j'appartiens qui est visée voire les 52 % des habitants qui nous ont élus en 2014. »

« Vous étiez, Madame, dans un tel état d'énervement que nul n'aurait pu vous faire entendre raison ».

Interruption de Madame CASIER qui déclare qu'elle a interpellé JM ZIEBA devant l'école à 13h45. « *Et comme vous étiez dans votre tort vous avez préféré vous taire.* »
Jean-Marie ZIEBA lui dit qu'il répondra à cette nouvelle intervention.

Jean-Marie ZIEBA reprend :

« Ce jour-là nous aurions pu nous dresser l'un contre l'autre comme deux coqs de basse-cour mais le ton aurait monté et nous aurions sans doute tenu des propos qui auraient pu dépasser notre pensée.

Je vous rappelle un peu les événements.

Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2015, nous avons décidé à l'unanimité le don de bons d'achat aux salariés titulaires (et j'insiste sur la formule titulaires), suite à cela, Monsieur BOURDREL a proposé un pot de fin d'année pour recevoir ces mêmes salariés. »

Interruption de Monsieur BOURDREL « *oui, mais, je n'ai pas proposé, j'ai dit que c'est ce que je faisais* ». Point confirmé par Madame CASIER et Monsieur HERMANT.

Monsieur ZIEBA reprend :

« Il faut savoir que ni Mme DELIGNE en charge du personnel, ni Madame NOURRY en charge des festivités ni moi-même n'étions favorables à ce pot. Pour nous, la cérémonie des vœux du Maire suffit.

Ensuite, je vous rappelle que le Code du Travail interdit d'apporter de l'alcool sur le lieu du travail (rires de Mme CASIER et applaudissements de sa part) ; enfin personnellement j'ai vécu le décès accidentel d'un collègue lors d'un pot au travail (je ne vous cacherai pas les ennuis du Directeur après l'accident)...

Cependant, nous sommes une équipe et la majorité étant favorable au pot, nous nous sommes rangés à la décision du Groupe. Le mot « Démocratie » vous dit peut-être quelque chose...

Chez «WAILLY Horizon 2020 » elle est respectée.

Le matin même du 05 février vous m'aviez demandé si nous étions tous invités... »

Interruption de Madame CASIER « *pas le matin à 13h45 !* »

JM ZIEBA reprend : « *...et je vous ai répondu NON. Réponse, que je maintiens malgré l'heure contestée.*

Personnellement j'avais une réunion de Bureau à la CUA.

De retour de la CUA, je suis passé car j'avais quelques mots à dire à nos salariés. La salle étant encore éclairée j'y suis allé. Mais je n'ai rien pu dire car en plus de nos salariés titulaires, il y avait des TAP ce que je ne savais pas non plus.

Sur ce fait vous êtes arrivée et vous m'avez taxé de « Malhonnête !».

Je vous rappelle donc que la langue française est sans doute la langue la plus précise qui soit. Que le mot de « malhonnête » à une signification qui semble vous dépasser.

Première signification : Grossier. Je ne pense pas être quelqu'un de grossier avec qui que ce soit.

Deuxième signification : Voleur. J'ai derrière moi 42 ans de banque et je ne me souviens pas avoir été accusé voire poursuivi pour escroquerie, vol, ou malversation.

Alors vous me parliez peut-être de malhonnêteté intellectuelle... ?

Je ne me sens pas concerné non plus, par contre, je vais vous donner trois exemples de malhonnêteté intellectuelle qui concernent l'équipe à laquelle vous appartenez. »

Interruption de Daniel HERMANT : « *Et quel est le rapport avec cette affaire ?* »

Jean-Marie ZIEBA lui répond « *écoutez et vous saurez* », puis, reprend :

1. « *En 2008, la Préfecture vous avait relancés (quand je dis « vous », ce sont, bien sûr, les élus de votre équipe dont je parle) pour remettre en état le terrain de la décharge. Il a été répondu à la Préfecture que la Commune n'avait pas l'argent nécessaire mais que ce point serait réglé 48 mois plus tard soit en 2012.*

Dans le même temps, vous lanciez votre opération création de la salle des fêtes. Un projet qui tout payé aurait avoisiné les 900.000€ TTC, la réalisation de la salle aurait rendu exsangue la réserve financière de la Commune.

Comment auriez-vous fait pour les travaux de la décharge qui restaient OBLIGATOIREMENT à faire. Avez-vous annoncé aux habitants que la seule solution de s'en sortir était une augmentation plus que conséquente des impôts locaux ??? NON. A qui la malhonnêteté ?

2. *Les Procès-verbaux des Conseils sont adoptés régulièrement à l'unanimité, aujourd'hui c'est l'exception, et pourtant vous refusez de les signer et ce malgré plusieurs rappels de notre part.*

Vous devriez annoter les raisons de votre refus. RIEN.

Vous êtes les représentants de 48 % des waillysiens, par votre façon de faire vous ne les respectez pas. A qui la malhonnêteté ?

3. *Enfin, Vous continuez dans l'illégalité. Vous avez des obligations d'élus et vous ne les respectez pas. Comme nous, vous êtes astreints d'assurer les tenues du bureau de vote. RIEN. A qui la malhonnêteté ? »*

Interruption de Madame CASIER : « *Et vous, vous êtes astreints de me convoquer aux Commissions Finances !* »

Monsieur ZIEBA lui répond qu'il va y venir et reprend :

« Vous êtes des élus et en tant que tels vous devez donner l'exemple et non vous comporter en hors la Loi d'autant que vous prouvez que vous ne respectez pas les Institutions de notre Pays.

Sur ce point vous avez de la chance d'avoir un Maire calme et consensuel car vous pourriez, tous les trois, être évincés du Conseil Municipal par le Tribunal Administratif à tout moment. »

Interruption de Monsieur HERMANT : *« Et bien faites-le ! Evincez nous ! Qu'est-ce que vous attendez ? Evincez nous ! Cela ne nous dérange pas du tout bien au contraire »*

Jean-Marie ZIEBA reprend :

« J'en terminerai, Madame, par votre reproche de ne pas être invitée le lundi aux Commissions Finances.

Sans me faire perdre mon équanimité encore une fois, je vous ai rappelé que je n'étais ni le Maire, et de fait, ni le Président de cette Commission.

Aussi je vous précise que ce n'est pas la Commission Finances qui se réunit les lundis au matin mais des élus qui ont le respect des habitants.

Nous avons, en 2015, quelques surprises lors du paiement des factures. Notre Secrétaire de l'époque mettait l'achat de clous et vis en fournitures scolaires, ou l'achat de confiture pour la garderie en carburant...D'où des rejets -normaux- de la Trésorerie ».

Interruption de Madame CASIER *« Et bien sûr, vous ne m'inviterez que pour valider le Budget ? »*

Jean-Marie ZIEBA reprend :

« C'est donc de façon tout à fait informelle que nous venons toutes les matinées des lundis pour mettre les bons codes sur les factures.

Mais nous ne sommes jamais tous réunis, comme c'est au bon vouloir de chacun, nous faisons ou pas ; d'autant que depuis l'arrivée de Madame LEBORGNE tout est rentré dans l'ordre.

Aussi si vous souhaitez venir le lundi matin passer une heure ou deux avec nous pour payer les factures, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Quand nous établirons le Budget, vous serez, bien entendu, invitée comme il se doit.»

Monsieur le Maire répond que *« le Budget n'est pas fait et que tout reste à faire. Et je confirme que ce n'est pas la Commission Finances qui se réunit les lundis, mais un groupe qui ne fait que codifier les différentes factures reçues. Il est sûr que pour la création du Budget 2016, vous serez invitée».*

Valérie CASIER : *« La Commission Finances, pour moi, c'est terminé ! Ne comptez plus sur moi pour la Commission Finances, je ne participerai plus à rien ! Je ne souhaite pas me ridiculiser ».*

Monsieur le Maire : *« Ce sont vos propos et je les respecte, mais j'insiste bien sur le fait que le Budget n'est pas encore fait et je vous rappelle que pour le Budget précédent vous n'aviez pas pu assister à toutes les réunions de la Commission. Vous serez invitée normalement. ».*

Valérie CASIER : « *Mais alors pourquoi nous n'avons pas été invités à ce pot des salariés ?* »

Patricia DELIGNE intervient : « *Vous êtes si souvent absents, qu'il est normal qu'on vous oublie !* ».

Daniel HERMANT : « *Mais oui bien sûr, elle est facile celle-là* ».

Nicole SAVARY intervient et précise : « *c'est entièrement de ma faute, c'est moi qui ai établi les invitations suite à une demande de Monsieur le Maire. Quelques jours avant le pot, j'ai envoyé un Mel aux personnes qui pouvaient être présentes ce jour-là. Et il faut savoir que je n'ai pas connaissance de vos adresses informatiques, je n'ai donc pas pu vous aviser via ce canal.* »

Madame CASIER : « *Je l'ai donné en Commission Scolaire et vous étiez là !* »

Nicole SAVARY : « *Sans doute, mais je ne l'ai pas notée. Ce n'est donc pas un oubli volontaire à votre égard. Je vous rappelle que nous travaillons beaucoup par Mels pour des raisons de rapidité mais surtout pour que nous puissions joindre tout le monde à tout instant et n'importe où.* »

Madame CASIER : « *Je vous la rendrai* ».

Monsieur le Maire intervient en rappelant « *qu'il y a des sujets plus importants que celui-là...* » Et puis, « *...Vous aviez été, tous les trois, invités à la cérémonie des vœux et vous n'êtes pas venus, je vous ai convoqués tous les trois pour la tenue du Bureau de vote et vous n'avez même pas pris soin de me répondre.* »

Valérie CASIER rétorque « *vous ne savez pas ce que j'avais de prévu ces jours précis et pour le Bureau de vote, j'en ai assuré la tenue durant une période de 10 ans...* »

Patricia DELIGNE rappelle que « *vous êtes des élus et vous avez des obligations...Si ce n'était que pour venir boire un coup, il faut le dire clairement* ».

Valérie CASIER répond « *J'ai ce qu'il faut chez moi* »

Alain BOURDREL : « *C'est comme les invitations qui nous viennent de la Communauté Urbaine et qui arrivent en Mairie, on ne nous les donne pas* ».

Monsieur AUDEGOND : « *Vous le savez Monsieur BOURDREL et je vous l'ai déjà dit, vous avez tous les trois comme les autres Conseillers une bannette personnelle dans le Bureau du Secrétariat. Il suffit que vous passiez les prendre comme les autres élus.* »

Monsieur BOURDREL : « *Vous pourriez nous les faire porter à notre domicile* ».

Monsieur le Maire répond : « *Non, tout le monde est logé à la même enseigne vous passez les prendre. Et je rappelle que les salariés communaux ne sont pas là pour porter du courrier aux*

domiciles des élus ! Ensuite, Monsieur BOURDREL, je vous invite à vous rapprocher des Services de la CUA en leur demandant de vous l'envoyer par la Poste chez vous»

Alain BOURDREL : *« Quand j'étais Maire, je faisais porter le courrier ».*

Valérie CASIER : *« Avant c'était avant ».*

Daniel HERMANT précise *« Si je n'ai pas envie de venir faire un tour en Mairie, et bien je ne le fais pas... »*

Monsieur le Maire met un terme au débat et demande de revenir à l'ordre du jour en abordant la première Délibération du jour.

4. Délibération 2016-001 : Prise en charge financière par la Commune des bons d'achat de 10€ offerts auprès des commerçants animant le marché dominical local.

Monsieur le Maire indique qu' *« il y a eu cinq bons d'achat qui ont été offerts donc un total de 50€.*

Je rappelle que ces bons ont été mis à disposition des commerçants qui les ont distribués lors d'une tombola ; nous devons donc délibérer pour régler cette facture de 50€. »

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Madame SAVARY.

Nicole SAVARY : *« La Commission marché avait souhaité mettre en place une tombola au profit des habitants qui, je le rappelle, sont de plus en plus nombreux à fréquenter notre marché du dimanche.*

La Municipalité prendra donc en charge ces cinq bons de 10€ chacun, sachant que les commerçants qui les ont distribués, ont également participé à cette tombola en offrant des produits ou en appliquant des réductions sur les achats effectués.

Nos commerçants sont très impliqués voire généreux, car ils ont offert certains produits composant le colis des aînés 2015 et rappelons le, sur leurs propres deniers, ils ont offert des roses aux dames le jour de la St Valentin en fonction de leur stock.

Vous comprendrez aisément qu'on ne peut pas toujours solliciter les mêmes, une facture modique de 50€ est donc supportable pour notre Budget communal. »

Alain BOURDREL demande : *« qui a décidé de mettre en place ces bons de 10€ ? »*

Nicole SAVARY répond : *« La Commission marché qui se réunit, d'ailleurs régulièrement pour faire le point de son fonctionnement ».*

Monsieur le Maire : *« Avez-vous des questions sur ce point ? »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération 2016-002 : Suppression de la Régie Municipale concernant la Garderie.

Monsieur le Maire indique que « *cette Délibération est une Délibération technique pour un gain de temps et d'efficacité.*

Jusqu'alors, la facturation était établie par les dames qui sont en charge de la garderie, puis les parents venaient payer en Mairie. »

« Nous avons eu quelques soucis car des parents laissent des chèques sans enveloppe dans la boîte à lettres, ceux-ci se coincent dans les différentes publicités et prospectus qui y sont déposés également. Madame LEBORGNE doit trier feuille par feuille ces publicités pour éviter que les chèques ne partent à la poubelle.

De plus, entre la facturation et la mise en paiement il y a un décalage dans le temps ; chez certaines familles cela n'est pas forcément apprécié.

Enfin, les dames de la cantine passent beaucoup de temps à établir les listes de facturation, derrière le Secrétariat passe beaucoup de temps à récupérer les chèques et faire les éventuels rappels. »

« Pour faciliter tout cela, les dames de la garderie ne feront qu'un simple pointage, les factures seront faites en Mairie et c'est la Trésorerie qui se chargera du recouvrement et des relances nécessaires.

Si Madame LEBORGNE ne gagne pas plus de temps, ce sont surtout les dames de la garderie qui en gagneront. »

Alain BOURDREL intervient et demande : « *Donc les tickets de cantine sont retirés et payés en Mairie et les tickets de garderie c'est à payer à la Trésorerie...C'est compliqué.* »

Monsieur le Maire répond : « *Pour les tickets de cantine, les parents ont pris leurs marques et cela fonctionne très bien. Pour la garderie, ce ne sont pas les mêmes intervenants, donc avant c'était plus compliqué ; et puis c'est aussi une lutte contre les impayés. Certes, il y en a moins, mais il y en a encore...trop. Nous voulons aussi éviter à certaines familles de se retrouver face à de grosses sommes à rembourser. »*

Monsieur BOURDREL demande alors : « *Et les parents qui ne viennent pas chercher de tickets ? Ou quand la Mairie est fermée ?* »

Monsieur le Maire répond « *C'est comme pour la cantine, s'il y a un ou des enfants à garder sans ticket, ils seront, bien évidemment, accueillis, la facture se fera après. »*

La Délibération est adoptée à la majorité absolue avec 12 voix pour et 3 contre.

6. Délibération 2016-003 : Délégation de signature au Maire pour la mise en place d'un contrat téléphonique avec l'opérateur FREE uniquement pour le Cyber-Centre.

Monsieur le Maire explique que : « *la Commune a le projet de mettre en place un service public par le biais d'un Cyber Centre que celui-ci est en phase d'installation technique et il s'avère qu'il est nécessaire d'avoir un débit important pour satisfaire toutes les demandes des*

personnes qui seront adhérents de ce Cyber Centre. Il est donc absolument nécessaire d'avoir une autre ligne que celle de la Mairie.

N'oublions pas que le Secrétariat est en relation permanente avec la Trésorerie et le Centre de Gestion et que pour ce faire sa ligne numérique est déjà bien utilisée. Puis, il y a aussi des raisons de protection des informations municipales.

Je précise qu'il s'agit bien d'une Convention et non d'un achat car l'opérateur FREE ne fournira pas la ligne si la Trésorerie venait à rejeter le moindre prélèvement automatique. Cette Convention sera tripartite entre FREE, la Commune et la Trésorerie.

Francis DALONGEVILLE demande « *pourquoi prendre FREE alors que nous avons déjà l'opérateur ORANGE pour la Commune ?* »

Paul MERCIER demande de son côté : « *Pourquoi FREE, parce que c'est le moins cher ?* ».

Monsieur le Maire répond : « *En effet, parce que c'est le moins cher pour un débit qui est plus que raisonnable et ORANGE n'est pas en mesure de s'aligner sur le prix ; puis il faut faire un distinguo très clair entre le Secrétariat et le Cyber Centre* ».

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 contre.

7. Délibération 2016-004 : Délégation de signature au Maire pour signer un contrat de maintenance avec la Sté LEROY de SAINTE CATHERINE pour les chaudières de l'école et de la Mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE expose : « *le montant de la maintenance est de 190€ HT pour la chaudière de l'école seule, la chaudière de la Mairie étant encore sous garantie. S'il devait y avoir des interventions supplémentaires, il faut ajouter 40€ de déplacement et 60€ de l'heure pour le dépannage.* »

Monsieur BOURDREL demande « *Avez-vous contacté d'autres fournisseurs ?* »

Réponse de Monsieur AUDEGOND : « *Non, nous nous sommes arrêtés à l'installateur de la chaudière de la Mairie* ».

Propos confirmés par Francis DALONGEVILLE.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération 2016-005 : Modification dans l'application de la Loi sur les Nouveaux Rythmes Scolaires (dits TAP) pour notre Ecole Robert DOISNEAU.

Monsieur le Maire rappelle que « *cette Délibération est sans doute la plus importante du jour, et son importance est liée à la date butoir fixée par l'Education Nationale soit le 29 février 2016, pour une application à la rentrée scolaire de septembre 2016.* »

« Avant de vous proposer quoi que ce soit, nous avons mené une enquête auprès des familles, je vais donc vous présenter les résultats de cette enquête en vous projetant un diaporama, vous aurez ainsi tous les éléments repris sous forme de graphiques. »

Vous trouverez ce power point en annexe 1 de ce Procès-Verbal.

A l'issue de la présentation, Denis VIGNERON prend le relais, il précise qu' : « au regard des résultats de l'enquête mais aussi prenant en compte les observations qui ont été faites lors du Conseil d'Ecole, nous avons étudié en Commission scolaire, une proposition à faire sur le sujet des TAP.

Nous avons proposé un nouveau schéma d'organisation des TAP pour septembre 2016, les horaires de l'école ne changeront pas 9h00-12h00 pour les matinées et 13h45 - 16h45 sur l'après-midi, qui est l'heure de relais de la garderie pour certains élèves.

Le but est, vous l'avez compris, de libérer une après-midi complète pour l'affecter aux TAP. Nous avons quatre classes, il y aura donc TAP le lundi AM pour une classe, puis le mardi AM pour une autre, le jeudi AM pour une autre encore et enfin le vendredi AM pour la dernière.

Enfin, il n'y aura pas de TAP massifs sur la même période et la même durée et l'école n'est pas « abandonnée » à des personnes extérieures à l'Education Nationale, car durant le TAP d'une classe, les trois autres enseignantes seront présentes sur le site, c'est aussi plus sécurisant pour les enfants.

Cette nouvelle organisation nous permet aussi d'envisager une pérennisation du personnel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Pour le cas, nous n'aurions besoin que de deux personnes seulement au lieu de cinq aujourd'hui. »

Monsieur le Maire rappelle que « cette modification est permise par « l'amendement HAMON », déposé quelques semaines après la mise en application de la Loi sur les Nouveaux Rythmes Scolaires. Des Communes ont opté pour des TAP sur une demi-journée le vendredi AM ; mais la question se pose, est-ce fait pour les enfants ou le week-end des adultes ? »

Monsieur le Maire appuie sur le fait « qu'en 3 heures de TAP, les enfants pourront faire des activités complètes comme du sport à la salle LAPOINTE au sur le terrain de foot. De plus, cela libère une classe, il n'y a donc plus de problèmes de locaux.»

Patricia DELIGNE ajoute que « cela permettra aussi aux parents de prendre des rendez-vous extérieurs sans être obligés d'attendre le mercredi après-midi ou le samedi. »

Jean-Marie ZIEBA demande : « quel sera le coût financier supporté par les familles ? »

Monsieur le Maire lui répond : « que la Commune avait opté pour un Pass annuel de 30€/enfant ce qui reste très abordable par rapport à d'autres Communes. Mais pour cette organisation, il faut savoir que nous avons 5 personnes sur 3 heures/semaines réalisées mais 4 heures payées, système qui sera supprimé ; pour les deux personnes à raisons de 3 heures chacune par jour cela fait 24 heures/semaine à payer.

*Nous aurons donc une surcharge salariale qui sera de l'ordre de 1.500€ environ.
Pour absorber partiellement ce surcoût, nous passerons le Pass de 30 à 35€/ enfant/an.
Il devrait rester à la charge de la Commune la somme de 1.000€ environ.*

Il serait, par contre, intéressant de savoir par la Commission Scolaire s'il est possible d'avoir des contrats aidés pour ces deux personnes en TAP et ainsi obtenir des réductions fiscales ou sociales ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur BOURDREL demande : « *Les institutrices et les parents d'élèves sont-ils d'accord ?* »

Monsieur le Maire répond : « *les institutrices sont d'accord et elles le sont d'autant plus, qu'elles ont abordé ce fonctionnement et nous en ont fait part. Elles ont un souci avec la coupure de la récréation de 15h00-15h30 qui de par sa durée, ne leur permet pas de travailler dans de bonnes conditions avant la sonnerie de 16h00. Il y a trop de temps d'enseignement perdu.* »

Denis VIGNERON précise que « *ce projet leur a été présenté cette semaine* ».

Jean-Marie ZIEBA intervient : « *j'ai noté plusieurs points. La Loi HAMON permet aux enfants d'avoir une présence moins importante dans l'école.*

Monsieur le Maire l'a bien exprimé : nous sommes aujourd'hui repartis à N-2, les journées scolaires des enfants sont très longues voire, avec la garderie, très très longues pour certains d'entre eux.

Que des familles sont restées sur leur faim quant aux contenus des TAP, et j'espère qu'avec les nouvelles embauches tout rentrera dans l'ordre quant à la qualité même si les enfants se disent déjà très satisfaits.

Mais il n'en demeure pas moins que lorsque Monsieur PEILLON a légiféré sur les Nouveaux Rythmes Scolaires, il a imaginé une application loin de la réalité. En effet, l'école de la République était une école gratuite, mais avec ce nouveau système elle devient payante, et passer de 30€ à 35€/enfant cela devient une charge à la solde des familles. ET enfin, il a créé deux types d'écoliers. Ceux qui habitent des grandes villes où les moyens financiers sont tels que les activités sont riches culturellement et ceux d'un petit village de 300 habitants (s'il y a une école) qui ne peut rien offrir à cause de sa pauvreté budgétaire et doit se limiter à de la garderie.

Il a donc créé une inégalité entre les enfants scolarisés qui, je le rappelle, sont notre avenir.

Mais ceci dit, notre Commune a raison de s'engouffrer dans la possibilité que nous offre l'amendement HAMON. »

Madame CASIER et Monsieur BOURDREL avancent « *l'augmentation de 5 € est donc déjà décidée ?* ».

Monsieur le Maire rappelle qu' « *il n'est pas un dictateur et que ce dossier est ici soumis à débat et au vote, la Commission prépare et le Conseil décide.* »

Francis DALONGEVILLE demande « *le Conseil d'école est-il avisé de ce changement ?* »

Monsieur le Maire lui répond qu' « *il faut progresser étape par étape c'est-à-dire, hier, nous avons présenté le dossier aux enseignantes, aujourd'hui nous délibérons, demain nous envoyons le dossier à l'Inspection Académique, les membres du Conseil d'Ecole seront prévenus après.* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération 2016-006 : Mise en location du terrain cadastré AE 39.

Monsieur le Maire explique que : « *concernant ce terrain, nous avons reçu il y a un an deux propositions d'acquisition par deux habitants de WAILLY.*

Bien entendu, j'ai pris acte de ces deux demandes ; mais, comme je ne suis pas Commissaire-Priseur et la Commune non plus, j'ai contacté les Services de la Trésorerie, de la Préfecture et de la CUA pour savoir comment procéder pour ces types de demandes.

Il était évident que le principe premier n'était pas de faire monter les enchères et ensuite notre souhait n'est pas non plus, de favoriser une demande par rapport à l'autre.

Ce qui est proposé aujourd'hui, en fonction de l'état des finances communales et de ses avoirs fonciers, est de ne pas chercher à encaisser des ventes mais de tenter de préserver le peu de patrimoine foncier que nous avons en le valorisant c'est-à-dire en louant cette parcelle de 540m².

Pour le calcul de la location, nous avons appliqué le barème des fermages.

A savoir nous nous sommes basés sur un rendement minimum de 7 quintaux de blé à l'hectare, sachant que le prix du quintal dans notre Département est de 27,34€ au 01.10.2015.

Donc la formule est la suivante $7 q \times 27,34 \text{ €/q} \times 0,054 \text{ ha} = 10,33\text{€}$ de location annuelle.

A cette modique somme nous y ajouterons la valeur de l'impôt foncier.

Cette location devrait aussi régler le pseudo-litige qui aurait pu naître entre les deux personnes souhaitant acquérir la parcelle AE 39.

Enfin, ce terrain sera loué à la personne qui l'entretient depuis de nombreuses années déjà.

Valérie CASIER intervient et demande : « *où se trouve ce terrain ? Car j'ai été contactée par Monsieur DESVIGNES qui souhaitait acquérir une parcelle municipale qu'il cultive.* »

Paul MERCIER précise que : « *c'est bien de ce terrain dont il s'agit* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération 2016-007 : Transformation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en Comité d'Action Sociale Municipal (CASM).

Monsieur le Maire indique que « *ce point est un sujet sensible pour les Communes Rurales et*

tiens à préciser que les termes du point présenté n'est pas une remise en cause de l'Action Sociale qui peut être menée par la Commune.

Pourquoi vous faire cette proposition aujourd'hui ? D'abord la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) autorise les Communes de moins de 1.500 habitants de modifier la structure de leur CCAS ; ensuite, personnellement je trouve coûteux pour la Commune de maintenir le fonctionnement d'un CCAS tel que le nôtre.

En effet, les moyens financiers détenus (Budget de 4.000€ par an) ne permettent pas à notre CCAS d'intervenir convenablement, ensuite le traitement administratif d'un Conseil d'Administration avec l'établissement de son Compte Administratif, son Compte de Gestion, son Budget, ses Procès-Verbaux, ses Délibérations etc., coûte à la Commune.

Enfin, et sans doute le plus important, 2017 va voir les compétences de la Communauté Urbaine grandir, et peut-être il y aura la mise en place d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) et je rappelle que notre CCAS a un patrimoine foncier, s'il y a mise en place d'un CIAS il y aura de fait, transfert du patrimoine foncier du CCAS waillysien vers le CIAS. Ce que nous ne souhaitons pas.

Ceci est pour l'explication générale ; maintenant, vous allez me demander mais comment cela va-t-il fonctionner si nous passons d'un CCAS à un CASM ?

C'est très simple : les membres du CCAS d'aujourd'hui seront membres du CASM de demain. Ces membres se réuniront en Comité et prépareront pour le Conseil Municipal les dossiers à débattre en devenant force de consultation et/ou propositions.

Comme au Conseil Municipal nous retrouvons la moitié des membres du CCAS, ce sera au Conseil Municipal de débattre et de délibérer.

S'il y a des noms à citer ou des sujets sensibles à aborder, je demanderai en fin de Conseil Municipal aux personnes présentes dans la salle de sortir pour que nous fonctionnions dans le respect d'autrui en huis clos.

Avez-vous des questions à me poser sur ce point ? »

Paul MERCIER précise que « *les biens fonciers seront donc gérés par la Commune* ».

Francis DALONGEVILLE, dans la même optique, précise alors que « *les fermages seront alors encaissés par la Commune* ».

Monsieur BOURDREL intervient pour rappeler au Maire que : « *selon moi, les fermages 2014/2015 au 07 mars 2016 n'ont pas encore été faits et je vous engage à regarder ce point-là ! Et cela fait deux ans* ».

Jean-Marie ZIEBA rappelle que « *cet acte administratif ne remet pas en cause l'engagement du Maire et de ses quatre Adjoints de reverser annuellement à l'Action Sociale Communale un mois de leurs indemnités.* »

Monsieur le Maire confirme les interventions et rappelle « *qu'au Budget 2016, il y aura une*

ligne Action Sociale ».

Alain BOURDREL demande une confirmation : « *Y aura-t-il une réunion du CCAS avant le Budget de la Commune ».*

Réponse positive de Monsieur le Maire.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 abstentions.

11. Délibération 2016-008 : Remplacement de candélabres et de luminaires et pose de trois nouveaux points lumineux Rue d'Arras et Voie de Cité ; demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie.

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE présente ce point : « *La Commission travaux a travaillé sur une étude de changement d'éclairage dans la Rue d'Arras.*

Cette étude nous a été remise le 28 janvier 2016 par les Services techniques de la CUA.

Il est annoté qu'avec un intervalle entre les candélabres de 37 mètres, il faudra un remplacement complet des luminaires avec branchement aérien et ajout de crosse ; ces luminaires existants passant en 22 ; pour la Rue d'Arras, cette opération coûterait 32.000€.

Pour la Voie de Cité il faut prévoir un luminaire supplémentaire oublié dans l'étude idem pour les deux impasses donnant dans la Rue d'Arras. Donc un total à la hausse à 34.284€ TTC.

Nous avons initialement 29 luminaires à changer mais avec les 3 supplémentaires dont je viens de vous parler cela fera 32 luminaires en tout.

Je précise que pour cette opération, la Commune récupèrera la TVA, il faudra déduire les subventions de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) et l'amende de police. Il restera à charge de la Commune 6.000€ environ.

Les travaux pourraient démarrer début juillet 2016.

Les luminaires ont une garantie de 4 ans, les ampoules ont une durée de vie de 100.000 heures garanties soit 15 ans (une ampoule fait 32 leds soit 100 watts intensité led). Le type de luminaire qui vous est présenté est de fabrication française et nous permettra une économie de 70% sur notre consommation. »

Monsieur le Maire précise que : « *ce point sur les luminaires entre dans la logique que nous nous sommes fixés à savoir de faire des économies d'énergie donc financières.*

Il aura la possibilité de baisser l'intensité des éclairages la nuit et non pas des coupures pures et dures mettant les rues dans le noir complet : option choisie par certaines Communes, créant symboliquement un climat d'insécurité.

Cette Rue sera une phase teste afin de montrer à nos habitants comment cela fonctionne ».

Alain BOURDREL interroge : « *le coût total est de 32.000€ ? »*

Francis DALONGEVILLE répond « oui pour la Rue d'Arras, mais sans tenir compte des 3 candélabres supplémentaires expliqués tout à l'heure ».

Alain BOURDREL reprend « oui mais ces trois autres combien coûtent-ils ? ».

Francis DALONGEVILLE : « la CUA ne les a pas comptés...Ca a été oublié dans l'étude»

Alain BOURDREL rétorque : « Fallait le demander ! ».

Paul MERCIER précise qu' « il faut compter 600€ par luminaire supplémentaire ».

Monsieur le Maire demande s'il a d'autres questions ou interventions.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération 2016-009 : Mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Monsieur AUDEGOND donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA expose ceci : « Initialement la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) était réservée aux Communes de plus de 50.000 habitants, mais récemment des Communes comme la nôtre peuvent appliquer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Pour ce faire, le logement à imposer doit être libre et vide de meubles depuis au moins deux années pleines, cependant, elles doivent être équipées c'est-à-dire avoir l'eau, l'électricité et des sanitaires fonctionnels.

Il est possible d'échapper à cette taxe sur le logement vide, soit en le louant, soit en l'habitant soi-même durant au moins trois mois par an ou, soit en le mettant en vente au prix du marché chez un notaire ou dans une agence immobilière. Et cette dernière notion est importante, il serait, en effet, simple de mettre en vente à un prix nettement supérieur à la valeur réelle du bien, donc non négociable.

La valeur de cette Taxe équivaut à peu d'euros près à une Taxe d'Habitation classique.

En conséquence, une application de cette Délibération fera que les impôts pourront intervenir au 1^{er} janvier 2017 pour un logement vide de meuble et non habitée depuis au moins le 01.01.2015 (soit 2 années pleines 2015 et 2016).

Comme il y a quelques maisons vides et non habitées depuis au moins deux ans dans le village, cela décidera peut-être les propriétaires à louer ou vendre afin de redynamiser la population et s'il y a des enfants, ce ne sera que bénéfique pour notre école ».

Monsieur BOURDREL demande : « qui va faire le relevé des maisons vides ? »

Monsieur le Maire répond que : « cela entre dans les prérogatives de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette Taxe n'est pas là pour jeter l'opprobre sur untel, c'est simplement une optimisation fiscale communale.

Ensuite, je reviens sur le sujet et je tiens à vous donner l'exemple d'une maison qui est située Rue de Verdun qui a été acquise par une Société Foncière basée sur REIMS qui a acheté à vil prix cette maison et qui l'a remise en vente à un prix au-delà du raisonnable, refusant de revoir son prix à la baisse. C'est une Société qui a la capacité financière de tenir, elle n'attend pas cette vente pour vivre. Ce cas est un exemple particulier, aussi, pour faire bouger les choses cette Taxe peut devenir le déclencheur d'une révision de prix ; sinon cette rentrée d'argent sera un plus pour les habitants de la Commune. Les réseaux sont entretenus, les routes le sont aussi comme pour toutes les autres habitants qui eux paient leur Taxe d'Habitation. C'est dont aussi un motif d'équité. »

Elle est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

13. Délibération 2016-010 : Renouvellement du dossier Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant les vacances scolaires d'été 2016.

Monsieur le MAIRE donne la parole à Denis VIGNERON.

Denis VIGNERON présente ce dossier : « J'ai demandé à ajouter ce point à l'ordre du jour de ce Conseil, tout en étant conscient de ne pas en avoir parlé lors de la Commission qui s'est déroulée il y a quinze jours, qui avait déjà un ordre du jour très dense.

Pour gagner un peu de temps sur la mise en place du CLSH 2016, j'ai donc souhaité aborder ce point aujourd'hui avec vous, et pouvoir ainsi lancer la phase de recrutement du personnel.

Je propose donc la reconduction du CLSH dans les mêmes conditions c'est-à-dire un tarif identique que celui de l'année dernière (sur 5 tranches allant de 20€ à 45€/semaine pour les petits waillysiens et 55€/semaine pour les extérieurs) et ce, avec la même Directrice : Madame LEGRAND. Le Thème de cette année sera également identique à savoir : « bien manger et bien bouger », mais Madame LEGRAND proposera des activités sportives différentes. »

Monsieur BOURDREL demande « les dates du centre ? ».

Réponse de Monsieur VIGNERON : « du jeudi 07 juillet au vendredi 29 juillet 2016 ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

14. Délibération 2016-011 : Délégation de signature au Maire pour la mise en place d'une convention avec la Poste.

Monsieur le Maire précise « Nous avons été contactés par la Poste il y a plusieurs semaines sur la réorganisation du temps de travail des postiers.

En effet, la Poste est en train de vivre une transformation profonde qui ne fait que commencer qui fait suite à la baisse conséquente du courrier papier ce qui touche bien entendu l'activité première des facteurs. Afin de ne pas faire de plans sociaux abrasifs, la Poste leur recherche des missions complémentaires, de plus, les Directives européennes imposent aux facteurs une pause méridienne de trois-quarts d'heure pour le repas.

Notre facteur est donc dans l'obligation de s'arrêter pour déjeuner mais pour ce faire il lui faut un pied à terre. Aussi, vous avez dû vous rendre compte que votre courrier vous est déposé de plus en plus tard, et c'est la résultante de toute cette réorganisation. Le fait d'avoir son courrier à 9h00 le matin n'est plus acquis et pour certains attendez-vous à l'avoir vers 17h00 ; il va falloir s'y habituer.

Mais revenons à notre point. La Poste cherche dans des créneaux horaires de passage de leurs agents, des sites pour pouvoir déjeuner.

Notre Mairie a donc été sollicitée pour accueillir notre facteur durant trois-quarts d'heure le midi pour déjeuner dans un endroit chaud et abrité. La Convention porte sur ce point mais je précise qu'elle portera aussi sur toutes les conditions d'assurance (prise en charge financière par la Poste et simple déclaration à la SMACL pour nous) car il faudra qu'il ait une clé. Enfin, en échange de cet accueil, la Poste mettra à disposition un micro-ondes qui pourra être utilisé par notre personnel, si demande il y a. Certes ce n'est pas grand-chose mais c'est une compensation de principe.

Derrière cette Convention, j'y vois surtout les bonnes relations que nous entretenons avec notre facteur qui est aussi, je le rappelle, un lien social dans notre village.»

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération 2016-012 : Renouvellement de la Convention avec REGAIN, pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la Convention avec REGAIN pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

« Je rappelle que nous avons externalisé principalement la tonte des pelouses. Que nous sommes sur la même tarification que celle de l'année dernière à savoir 620€ TTC par passage et que la ligne REGAIN a coûté à la Commune en 2015 : 6.200€.

La Convention laissait entrevoir le désherbage, nous essayons de traiter cela de façon autonome mais je souhaite qu'elle perdure dans le temps sur la Convention pour pallier un besoin éventuel de traitement sur les trottoirs. »

La Délibération est adoptée à la majorité absolue avec 12 voix pour et 3 contre.

16. Délibération 2016-013 : Renouvellement de la Convention RAM (Réseau d'Assistance Maternelle) « KARAMEL ».

Monsieur le Maire rappelle que « *Son Comité de Pilotage s'est réuni cette semaine et je peux vous annoncer que pour notre Commune, il y a un développement des interventions (il se réunissait les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois, il se réunit, maintenant, en plus les 2^{ème} mercredis de chaque mois) et quatre nouvelles Communes ont adhéré en 2015.*

Donc le dispositif se porte bien du moins sur WAILLY. Il y a un véritable engagement de l'assistant et des assistantes en maternelle et leur nombre est en développement. A contrario ACHICOURT et AGNY voient leur nombre d'AsMat en forte baisse (-15 en 2015 et -10 annoncés sur 2016 pour ACHICOURT).

Or, malgré cette augmentation sur notre territoire, le coût par habitant pour WAILLY baisse (de 1,04€ en 2015 nous passons à 0,90€ en 2016 par habitant); la ligne budgétaire pour le RAM passera donc de 1.121€ en 2015 à 986,40€ pour 2016.

Chaque année, le déplacement qui a lieu chez vous, Monsieur BOURDREL, est toujours apprécié. Et j'ajoute que le RAM va fêter cette année son 10^{ème} anniversaire.

Enfin, nous avons délibéré la dernière fois sur l'acquisition d'un véhicule électrique pour le RAM, cet achat est pour le moment reporté pour des raisons de position sur le dossier par la CAF laquelle avait donné son accord pour une subvention à hauteur de 80% et revient aujourd'hui un peu sur cet engagement. Donc à suivre. ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Délibération 2016-014 : Renouvellement de la Convention avec N.V.R.D.

Monsieur le Maire précise que « *ce point est un grand classique, cette société est celle qui nettoie en balayant les caniveaux des rues de la Commune trois fois par an.*

Initialement cette Convention avait été proposée par le Groupement des Communes Rurales. Cette reconduction se fera sur les mêmes bases en termes de distances.

Pour le prix, il sera de 23,50€ HT du Km balayé, avec une clause d'urgence facturée dans ce cas à 38€ HT du Km. Précision notre Commune a 14 Km à balayer.»

Monsieur BOURDREL demande si « *le prix est augmenté ?* »

Monsieur le Maire lui répond : « *oui de 0,50€, d'ailleurs ils augmentent de 0,50€ tous les ans, et on ne peut mettre cela sur le coût de l'essence.* »

Monsieur BOURDREL demande de : « *renouveler oui, mais en leur proposant de rester sur le prix de 2015. Rien ne vous empêche de leur faire cette proposition* ».

Monsieur le Maire : « *En effet, pourquoi pas...Ce sera proposé dans ce sens.* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Information du Conseil Municipal sur la situation des Services Techniques Municipaux suite au vol de tout le matériel communal subi le 19 décembre 2015.

Monsieur le Maire : « J'ai déjà eu l'occasion de vous parler publiquement de ce regrettable fait. Le dimanche 20 décembre nous avons la désagréable surprise de découvrir la porte du garage de la Mairie une nouvelle fois fracturée, ouverte comme une boîte de conserve et de trouver l'intérieur pillé et le mot pillé n'est pas trop fort car c'est le cas. Il ne restait plus rien plus le moindre tournevis ou clou, même les vêtements de travail de nos salariés avaient été emmenés, et, bien entendu, les matériels neufs (1 tronçonneuse et 1 élagueuse) que nous avons acquis 10 jours avant.

Les déclarations de vol ont été faites auprès de la Gendarmerie et de notre assureur. D'ailleurs nous sommes toujours en attente des résultats de l'expert pour un dédommagement.

Vous avez sans doute appris par voie de presse qu'il y a une recrudescence de vols et de cambriolages sur le secteur d'ARRAS et ses environs. Suite à un cambriolage sur la Commune en février, la Gendarmerie m'a informé qu'elle avait recensé en 5 mois, 50% des cambriolages enregistrés sur 2015.

Le dossier de l' « équipe de cambrioleurs » qui nous a visités, est passé de la Gendarmerie de BEAUMETZ à la Gendarmerie centrale d'ARRAS en son Service d'investigation et de répression du banditisme. Si à ce jour personne n'a été appréhendé, la Gendarmerie continue de rechercher activement ces individus.

J'en terminerai sur ce point en vous disant que sans tomber dans la psychose, soyez très prudents et n'hésitez pas à faire remonter les faits inhabituels.».

19. Information du Conseil Municipal du coût financier supporté par la Commune pour la Fête de l'Arbre de Noël des enfants de WAILLY.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Patricia DELIGNE qui présentera ce point à la place de Madame Colette NOURRY absente aujourd'hui.

Patricia DELIGNE : « Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2015, il avait été adopté à l'unanimité la prise en charge par la Commune de 100 tickets d'entrée de cirque pour un total de 1.050€ TTC. Les tickets ont été offerts aux enfants de moins de 12 ans pour l'Arbre de Noël du 19 décembre 2015 moins la vente de 54 tickets faite aux accompagnants au prix de 10€ (recette de 540€). Solde à charge de la Commune 510€.

Je vous apporte aujourd'hui le coût réel supporté par la Commune soit 1.150€ TTC comprenant les cadeaux offerts aux enfants ce même jour, y compris aux enfants de l'Association « La Clé des Sols » qui ont participé à la Fête en l'animant.

La Commune a dépensé moins en 2015 qu'en 2014 ou nous pouvons dire que ce poste de dépenses est maîtrisé car pour l'Arbre de Noël précédent, la facture s'était élevée à 1.196€

TTC. Je tiens à votre disposition tous les éléments que vous pourrez vérifier si vous le souhaitez. »

Madame CASIER étant sortie, Monsieur le Maire demande d'intervertir les points 20 et 21 afin qu'elle soit présente pour le dossier giratoire.

20. Information du Conseil Municipal sur la situation des Commissions d'Appels d'Offres au 1^{er} avril 2016.

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : « Cette information rapide que je vais vous donner concerne donc les Commissions d'Appels d'Offres. Il avait été annoncé que celles-ci seraient supprimées au 1^{er} avril 2016. Bien que nous ne soyons pas directement concernés, car rappelons le, les dossiers en Appels d'Offres se traitent sur des investissements allant de 209.000€ à 5.000.000€, pour WAILLY ces chiffres ne sont pas envisageables...aujourd'hui.

C'est donc la Communauté Urbaine d'ARRAS qui a la main sur ce type de dossiers d'investissements. Elle n'est pas concernée par cette prétendue suppression, bien que les Pouvoirs publics laissent entrevoir une possibilité d'aménagement des directives modifiant la procédure actuelle. »

Retour de Madame CASIER.

21. Information du Conseil Municipal sur la création du futur giratoire situé sur la D3 en direction d'AGNY.

Monsieur le Maire présente ce point : *« Je ne vais pas vous refaire l'épisode de la RD 60, vous avez appris par voie de presse que Madame la Préfète a signé la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la RD 60.*

Les travaux vont donc commencer par la création du giratoire sur notre territoire.

J'ai été contacté par les Services du Conseil Départemental pour ces travaux du giratoire. Ils seront réalisés en 2016.

Ces travaux de construction du giratoire vont engendrer des perturbations pour la circulation surtout automobile.

Le CD62, nous propose deux possibilités :

- *Couper complètement la RD 3 durant 3 à 4 mois. Car dans un premier temps il y a énormément de terres à bouger, et ce blocage serait dans un but sécuritaire pour la circulation mais aussi pour les ouvriers travaillant sur le chantier.*
- *Mettre en place une circulation en alternance durant une période de 6 à 7 mois.*

D'abord je dois vous préciser que pour avoir un giratoire bien plat, il vaut mieux le faire en une seule fois ; le blocage total à la circulation devrait s'imposer.

Si Le CD 62 donne une priorité à la première proposition, je leur en ai proposé une troisième et de faire une option à tiroirs qui est :

- *De couper la RD 3 durant la période de manipulation des terres soit environ 6 semaines, avec un itinéraire de délestage par des départementales car si le CD 62 bloque une départementale, les déviations sont automatiquement faites par des départementales avec tout ce que cela implique à savoir les circuits des autobus, et des TAD.*

Après négociations, j'ai obtenu 5 semaines de coupure sur juillet et août, et que si cette coupure débordait sur la fête locale, il y aurait une réouverture à la circulation durant le week-end.

A noter que le problème du maintien de la coupure qui déborderait sur septembre concernerait surtout les transports scolaires et les déplacements agricoles.

- *Puis, une circulation en alternance pour la fin des travaux.*

Je sais que nous sommes dans le cadre d'une information, mais je souhaiterai que le Conseil me donne son avis sur les propositions qui sont en attente et auxquelles je dois répondre dans des délais qui sont maintenant très courts. ».

Le Conseil à l'unanimité se range aux côtés du Maire sur sa proposition à tiroirs, soit un blocage de la RD 3 durant 5 semaines sans dépasser la date du 31 août, puis une circulation alternée pour la fin des travaux.

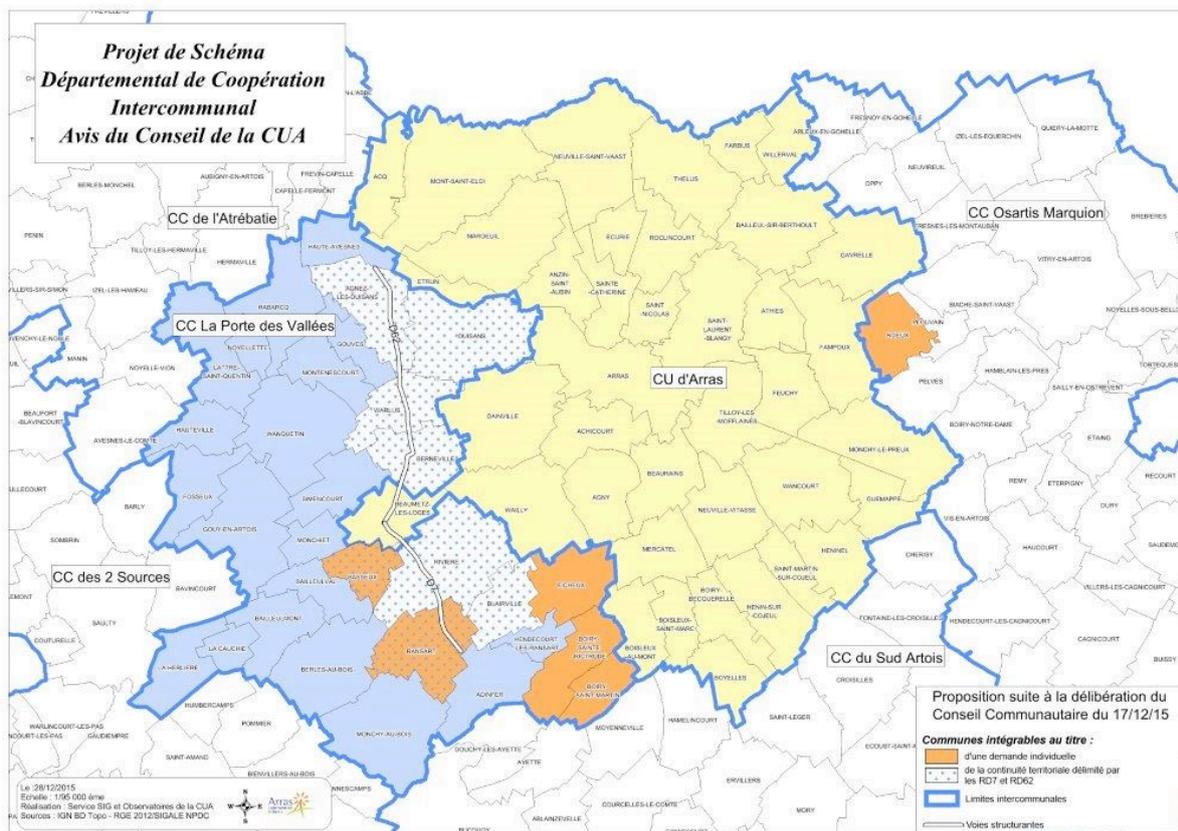
22. Information du Conseil Municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SCDI).

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : *« Madame la Préfète devait rendre son avis le 26 février 2017 au SCDI en ce qui concerne la future Intercommunalité. Mais très occupée par le dossier des migrants de CALAIS elle a reporté sa décision.*

Je ne vais pas vous retracer toute l'histoire de ce « serpent de mer », l'avenir nous donnera la réponse. Je vais surtout vous parler de la Communauté de Communes qui nous touche directement à savoir la Porte des Vallées. D'abord il faut savoir que des Communes ont délibéré en Conseil Municipal en donnant un avis positif à leur intégration à la CUA : à l'est, LES BASSEUX, RANSART, FICHEUX, BOIRY STE RICTRUDE et BOIRY ST MARTIN, et à l'ouest : ROEUX.

Je vais vous projeter une carte et je vais vous exposer plus facilement ce qui pourrait se mettre en place.



Il faut connaître le dessous des cartes : le Maire de DUISANS et le Maire d'ARRAS ont des divergences de points de vue, peut-être pour des motifs politico-économiques mais ce n'est pas le problème des habitants en général. Donc le Maire de DUISANS souhaite créer une zone commerciale au pied du AUCHAN ARRAS ; Le Maire d'ARRAS soutenu par la CUA, dit oui mais...faites-le avec nous au sein de la CUA (car n'oublions pas que si le magasin LEROY MERLIN est sur le territoire d'ARRAS, son parking est sur le territoire de DUISANS). Cette promiscuité territoriale-commerciale n'est pas faciliter les négociations.

Ensuite si les Communes en limite du territoire CUA n'ont aucun problème pour nous rejoindre, ce n'est pas le cas de RANSART.

Dans l'intérêt des habitants, le Président de la CUA s'est donc retranché derrière ceci : Si L'ATREBATIE, les DEUX SOURCES et la PORTE des VALLEES maintiennent leur volonté de fusionner à trois (il est certain, que le rapprochement avec SUD ARTOIS sera refusé par la CUA. C'est tout le monde ou personne) ; un amendement sera déposé.

Cet amendement précisera que toutes les Communes traversées par les RD 62 et RD 7, doivent être rattachées à la CUA.

DUISANS, AGNEZ les DUISANS, WARLUS, BERNEVILLE, RIVIERE, BLAIRVILLE et automatiquement RANSART, deviendraient CUA. »

23. Information du Conseil Municipal des chiffres clés de la nouvelle Région Nord-Pas de Calais-Picardie.

Jean-Marie ZIEBA garde la parole : « C'est un peu la suite de ce je vous ai présenté au dernier Conseil sur les créations d'entreprises sur le territoire de la CUA.

Je vous rappelle que si les emplois sont en baisse sur la Région à hauteur de -1,15%, DOUAI - 2,88%, LENS-LIEVIN -0,32%, le secteur de la CUA est en hausse de +3,57%. Nous sommes donc en secteur créateur d'emplois.

Je vais donc vous projeter un diaporama en vous le détaillant au fur et à mesure.

Vous trouverez ce power point en annexe 2 de ce Procès-Verbal.

24. Questions Diverses.

Nicole SAVARY souhaite donner une information rapide sur la future après-midi festive décidée en Conseil en lieu et place du repas des aînés.

« La Commission s'est donc réunie pour travailler sur le montage et l'organisation de cette nouvelle festivité.

Cette après-midi festive qui sera un moment de convivialité, devrait se dérouler le 12 juin 2016 dans la Salle LAPOINTE à partir de 15h30, elle devrait durer 3 à 4 heures.

Un goûter sera offert agrémenté d'un spectacle. Un bulletin d'inscription sera inséré dans le WAILLY info et sera à ramener ou à déposer à la Mairie. »

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 22 h 22

Fait à WAILLY le 24 février 2016

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme DELIGNE

Mme NOURRY

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DELATTRE

Mme DALONGEVILLE

Mme CASIER

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT